



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metallurgie

Question écrite n° 8830

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les inquietudes des professionnels de l'industrie metallurgique en raison de la degradation alarmante de ce secteur, en particulier dans la region Nord - Pas-de-Calais. En effet, les difficultes actuelles de la metallurgie et de la chaudronnerie connaissent une evolution inquietante qui laisse presager un recul de ce secteur d'activites a tres court terme, en raison notamment des nouvelles concurrences des pays de l'Est. Deja d'autres secteurs dans les trente dernieres annees ont connu des problemes similaires, en particulier le textile. De plus les prix pratiques sur l'Est risquent d'amener une reponse fatale a une bonne partie de cette industrie constituee essentiellement d'entreprises petites et moyennes. Il est donc tres urgent de prevoir un plan de maintien de cette industrie, voire un plan d'aide s'il le faut jusqu'a ce que la reglementation internationale s'ameliore a ce niveau. Il lui demande par consequent de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il entend prendre pour remedier a cette situation pour le moins alarmante.

Texte de la réponse

La situation des entreprises du travail des metaux, et notamment de la chaudronnerie, n'a pas echappe a l'attention du Gouvernement. Les difficultes que rencontrent ces entreprises ne sont pas specifiques a la region Nord - Pas-de-Calais, mais concernent l'ensemble du secteur en France et sont la consequence de la crise qui affecte l'economie nationale et europeenne. Pour remedier a cette situation, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures destinees, d'une part, a relancer l'economie notamment par des actions en faveur du batiment, des travaux publics et de la consommation des menages et, d'autre part, a alliger la tresorerie des petites et moyennes industries. Ainsi, une partie du surplus de l'emprunt d'Etat lance en mai (35 milliards de francs) a ete affectee au remboursement du decalage d'un mois de TVA, ce qui permet de rembourser immediatement les creances inferieures a 150 000 francs et, pour celles superieures a ce montant, a concurrence du quart. En outre, des prets a taux bonifies (8 milliards de francs) et des exonérations de charges sociales (4,5 milliards de francs) completent ce dispositif. Cet ensemble de mesures compatibles avec l'equilibre macro-economique du pays est apparu comme le plus approprie a la solution des difficultes actuelles de tresorerie des entreprises. Par ailleurs, en vue de favoriser l'amelioration technologique de l'outil de production ou la qualite des produits, la mise en place d'un fonds de developpement pour les petites et moyennes industries dote d'un montant de 800 millions de francs est prevue pour 1994. Enfin, la reforme des instruments de politique commerciale communautaire qui a ete adoptee a Bruxelles au mois de decembre dernier au terme de laquelle les procedures anti-dumping et anti-subsidiation ont ete rationalisees et encadrees dans des delais plus stricts, sera clairement un moyen de lutter efficacement contre les pratiques deloyales, en particulier dans le secteur du travail des metaux.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8830

Rubrique : Metaux

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4334

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 510